



Municipalité
De
Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2021 relatif à une demande de crédit de CHF 786'000.— pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie a été créé dans les années 1970. Il se caractérise par une faible pression disponible à Moille Baudin (2,6 bars) et à la Mellette, par rapport au réservoir de la Montagne du Château (trop-plein du réservoir communal à la cote altimétrique 923). Au village, la pression disponible est élevée à très élevée avec une valeur maximale de 14 bars, ce qui est excessif pour les sapeurs-pompiers selon les prescriptions de l'ECA et sollicite fortement la résistance mécanique des conduites. Le plan directeur de la distribution d'eau prévoit le maintien du réservoir, ce qui nécessite de réaliser des travaux de mise en conformité par rapport aux règles actuelles de la technique. De plus, la station de pompage du Princiau doit faire l'objet d'une intervention similaire qui comprend le remplacement des pompes en fin de vie par des pompes moins puissantes et moins gourmandes en énergie.

Alors qu'il est nécessaire pour le Service des eaux de réaliser ces investissements à brève échéance, la Municipalité a été contactée en 2019 par l'AIEJ et la Ville de Pully dans le but d'étudier un projet qui puisse faire le lien entre les besoins communaux, l'adduction de l'eau des sources pulliérans vers le réservoir de la Ville de Lausanne et l'alimentation du réseau intercommunal du Jorat depuis ce dernier ouvrage. Les discussions sont reparties des esquisses établies en 2013 et 2014 par l'AIEJ et Pully restées sans suite, en tenant compte des besoins de Montpreveyres. Fin 2020, un accord a été trouvé entre les Municipalités de Montpreveyres, de Pully et le Comité de direction de l'AIEJ.

Le présent préavis a pour but de présenter le projet commun aux trois entités et de solliciter le crédit auprès de votre conseil pour le financement de la part des travaux à charge de Montpreveyres.

2. COLLABORATION AIEJ-MONTPREVEYRES-PULLY

Dans le cadre de la collaboration entre l'AIEJ, la Commune de Montpreveyres et la Ville de Pully, de nouveaux ouvrages sont à construire tandis que d'autres, existants, sont à réaménager dans le but de réaliser conjointement les objectifs suivants, en passant du local au régional :

- a) Mettre en œuvre une solution qui permet d'abandonner le réservoir communal de Montpreveyres et de mettre en conformité et rénover la station de pompage du Princiau.
- b) Améliorer la pression disponible pour les quartiers de Moille Baudin et de la Mellette.
- c) Diminuer la pression statique au village.
- d) Garantir l'exploitation de la totalité de la production des sources de Montpreveyres et de Pully par une fourniture à l'AIEJ, en cas de besoin, et au refoulement potentiel de la totalité du débit à travers le réseau de Montpreveyres, pour fourniture au Service de l'eau de la Ville de Lausanne au réservoir de la Montagne du Château.

- e) Garantir la sécurité sanitaire du réseau lausannois en limitant la fourniture à la Montagne du Château à l'eau des sources de Montpreveyres et de Pully.
- f) Garantir la sécurité d'exploitation du réseau intercommunal de l'AIEJ qui dispose au réservoir de la Montagne du Château de sa seconde liaison sur le réseau lausannois et fait transiter à travers le réseau de Montpreveyres les débits nécessaires à l'approvisionnement en eau du Jorat.
- g) Synthétiser les besoins des trois partenaires pour construire ou adapter les ouvrages nécessaires sur la base des installations existantes.
- h) Assurer le fonctionnement quotidien des ouvrages par la modernisation du système de télégestion existant et la mise en place des organes de mesure nécessaires pour établir le bilan quotidien des productions, consommations, fournitures et ventes d'eau.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit, d'amont en aval, les mesures suivantes :

1. La modification de l'appareillage du réservoir lausannois de la Montagne du Château d'un volume de 5'000 m³ pour y refouler l'eau des sources de Montpreveyres et de Pully.
2. La démolition du réservoir communal de Montpreveyres (trop-plein à la cote altimétrique 923).
3. Le raccordement des quartiers de Moille Baudin et de la Mellette sur le régime de pression lausannois de la Montagne du Château avec trop-plein à la cote altimétrique 935.15.
4. La construction d'un ouvrage coupe-pression à deux cuves de 40 m³ chacune avec station de pompage au lieu-dit "Chez les Mellet" (trop-plein à la cote altimétrique 875) pour créer un nouveau régime inférieur de pression du réseau communal, ce qui permet de diminuer la pression statique au village.
5. L'aménagement d'une station de pompage dans l'ouvrage coupe pression "Chez les Mellet" pour pomper les excédents des sources de Montpreveyres et de Pully à la Montagne du Château.
6. Le remplacement de la conduite existante diam. 150 mm d'environ 1000 m. en fonte entre ce nouvel ouvrage et le village par une nouvelle artère de diamètre nominal 200 mm.
7. La mise en conformité et la transformation de la station de pompage du Princiau pour refouler l'eau des sources de Montpreveyres (Bois de Ban et Princiau) et du bras Mellette de Pully après désinfection par irradiation UV, et non par chloration. Chacune des deux arrivées est équipée d'une sonde de mesure de turbidité avec mise en décharge éventuelle et d'une mesure de débit.
8. La modification de la station de pompage de l'Allamand pour refouler l'eau vers l'ouvrage coupe-pression avec station de pompage "Chez les Mellet" tout en maintenant une possibilité de pompage vers le réservoir de l'Echu.
9. La modification de l'appareillage du réservoir de l'Echu pour permettre à l'eau de Pully produite par le bras de Corcelles supérieur de rejoindre la station de pompage de l'Allamand, supprimer le pompage vers Montpreveyres et augmenter le débit en provenance de la Montagne du Château.

Les débits de pompage prévus sont de 1'700 l/min depuis l'ouvrage "Chez les Mellet" vers la Montagne du Château, de 700 l/min depuis la station de pompage Princiau vers l'ouvrage "Chez les Mellet" et de 1'200 l/min depuis la station de pompage de l'Allamand vers le même ouvrage.

Le fonctionnement des ouvrages est illustré par le schéma hydraulique en annexe.

A moyen terme, le remplacement du solde de la conduite existante en fonte entre la Montagne du Château et le coupe-pression avec station de pompage de la Mellette est également prévu. Ce chantier fera l'objet, le moment venu, d'une seconde étape.

3. EXPLOITATION FUTURE DU RESEAU

Après mise en service des ouvrages, le réseau communal comprendra deux régimes de pression, celui de la Montagne du Château pour Moille Baudin ainsi que la Mellette et celui de Chez les Mellet pour le village. La mesure en continu du débit des sources, des stations de pompage et des réservoirs de la Montagne du Château et de l'Echu permettra d'établir un bilan quotidien des productions et des consommations. Ainsi, la consommation du réseau communal sera équilibrée par la production des sources du Bois de Ban et du Princiau, tandis que les volumes injectés par Pully seront compensés par les volumes qui sortiront du réseau à l'Echu ou à la Montagne du Château. De cette manière, la commune n'achètera de l'eau à l'AIEJ que dans le cas où sa propre consommation quotidienne sera supérieure à la production de ses sources, comme cela se passe actuellement.

Pour la défense incendie, le réservoir de la Montagne du Château d'un volume de 5'000 m³ remplacera la réserve incendie de 200 m³ du réservoir communal.

4. FINANCEMENT

L'ensemble des travaux de la première étape représente un montant de CHF 1'792'650.-, dont l'essentiel concerne la Ville de Pully (pour CHF 868'887.-) et la Commune de Montpreveyres (pour CHF 785'896.-), tandis que l'AIEJ a une part minoritaire aux travaux de CHF 137'867.-. Les répartitions financières prévues par l'accord entre les trois partenaires prévoient, pour la Commune de Montpreveyres, les parts suivantes :

1. Démolition du réservoir de la Montagne du Château	CHF	40'000.00
2. Remplacement de la conduite en fonte entre le quartier de la Mellette et la station de pompage du Princiau (coût total CHF 538'470.--)	CHF	269'235.00
3. Construction de l'ouvrage coupe-pression au lieu-dit "Chez les Mellet" (coût total CHF 450'830.--)	CHF	302'996.00
4. Mise en conformité et rénovation de la station de pompage du Princiau (coût total CHF 347'330.--)	CHF	<u>173'665.00</u>
Total TTC	CHF	<u>785'896.00</u>

Demande de crédit d'investissement

CHF 786'000.—
=====

Le montant arrondi de Fr. 786'000.-- fera l'objet d'une demande d'emprunt aux meilleures conditions du marché et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de trente ans.

Subsides et subventions

Une demande de subvention a été soumise à l'ECA pour les travaux qui présentent un intérêt pour la défense incendie. Le montant alloué est de Fr. 95'000.--.

Prochaine étape

En ce qui concerne la seconde étape pour le remplacement de la conduite en fonte entre la Montagne du Château et la Mellette, le montant devisé de CHF 471'730.- sera pris en charge par la Commune de Montpreveyres et la Ville de Pully, pour moitié respectivement. Le moment venu, un nouveau préavis sera soumis au Conseil général.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 4/2021 présenté le 17 juin 2021,
- ouï les rapports de la commission des Finances et ad hoc chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits ci-dessus,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 786'000.—(sept-cent-huitante-six-mille) pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance le 26 avril 2021

Municipal en charge du dossier : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité
Le Syndic * La Secrétaire



Jacques Chappuis Vitalia Torny